Évaluation des établissements

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE (IPT)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 22/11/2024

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Au nom du comité d'experts :

Yves Poullet, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Avis du comité

Forces principales

Le comité salue la capacité de l'IPT à analyser de manière lucide ses forces et ses faiblesses, malgré un fonctionnement essentiellement informel et une absence de politique qualité.

- Le fonctionnement démocratique et la bonne synergie au sein de l'Institut favorisent **un fort sentiment d'appartenance chez les différents acteurs** de l'établissement (enseignants, personnel administratif, étudiants et anciens étudiants). Malgré des moyens financiers et humains limités, l'IPT a **ainsi réussi à mettre en place avec succès de nouveaux projets**, tels que l'enseignement à distance (EAD), et des formations professionnalisantes. En outre, conformément à une recommandation du précédent rapport du Hcéres, **un rapprochement des deux sites de Paris et de Montpellier** a pu être mis en œuvre et a abouti à une mutualisation plus affirmée et une plus grande visibilité de l'IPT.
- Pour favoriser le développement de sa recherche, l'IPT s'est doté d'une structure de réflexion, la Commission des Études Doctorales et de la Recherche (CEDR), qui a permis **de restructurer les axes de recherche, en améliorant les liens avec la formation**.
- L'IPT participe activement à de nombreux réseaux internationaux et tire parti **du rayonnement et de la reconnaissance internationale du fonds documentaire Ricœur**, conservé au sein de sa bibliothèque parisienne.
- Les étudiants de l'Institut bénéficient **d'un suivi et d'un encadrement individualisé de grande qualité**, qui permet d'adapter l'offre de formation à la diversité de leurs origines et de leurs parcours académiques.

Faiblesses appelant une vigilance particulière

- L'Institut ne s'est pas doté des outils qui lui permettraient d'élaborer une vision prospective. Ainsi, il ne dispose pas de documents stratégiques lui permettant de piloter tant ses politiques de formation et de recherche que sa politique budgétaire.
- Le budget de l'institut est **structurellement déficitaire** : si des mesures ont été prises pour réduire de manière significative les dépenses, **la question se pose de la soutenabilité économique de ses activités à moyen terme.**
- Le **schéma institutionnel de l'IPT est incomplet** et difficile à comprendre : les différents conseils ont des compétences peu définies et leurs dénominations prêtent à confusion.
- Les moyens humains (personnels administratifs et enseignants-chercheurs) de l'IPT **sont très limités**, ce qui entraîne un risque d'épuisement.

Recommandations principales

- L'Institut gagnerait à mettre en place des procédures internes formalisées, qui permettraient un dialogue plus structuré et plus productif avec l'Église Protestante Unie de France (EPUdF) sur les axes majeurs de la politique de l'Institut. Construire des programmes de formation et de recherche en dialogue avec une tutelle ecclésiale est en effet un défi, lié à l'identité même de l'établissement.
- Le comité recommande également de poursuivre la politique de rapprochement des deux sites, en renforçant la mutualisation des moyens et les coopérations pédagogiques. Le développement de l'enseignement à distance pourrait en particulier faciliter cette convergence, tout en permettant à l'Institut de s'ouvrir à un public plus large.
- En matière de recherche, l'IPT gagnerait en visibilité et en attractivité en élargissant sa réflexion à des questions de société, comme l'environnement, la bioéthique et le numérique.
- Le comité recommande à l'IPT de mettre en œuvre une collaboration avec un établissement parisien sur le modèle de sa collaboration avec l'Université Paul-Valéry Montpellier (UPVM), notamment en matière de vie et de santé étudiantes, et d'accès à des infrastructures sportives.
- Enfin, le comité recommande à l'Institut **d'améliorer le suivi du devenir de ses diplômés**, en particulier de ceux qui ne s'engagent pas dans le pastorat.

Avis du comité sur le renouvellement du label Eespig

Le comité estime que l'IPT remplit ses missions de manière très satisfaisante. L'Institut est lucide sur ses forces et ses faiblesses, accueille une grande diversité d'étudiants et peut s'appuyer sur un fort sentiment d'appartenance de ses personnels et du public qu'il accueille. Le comité a constaté que l'IPT respecte en tout point les caractéristiques d'une labellisation Eespig et recommande sans hésiter la poursuite de la labellisation.

Présentation de l'établissement

1 /Caractérisation de l'établissement et de son territoire

L'établissement

- **Statut juridique :** sous statut d'association Loi 1901.

- **Date de création :** L'Institut est issu de l'union, en 1972, de la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier et de la Faculté libre de théologie protestante de Paris à l'initiative de l'Église réformée de France (ERF) et de l'Église évangélique luthérienne de France (EELF), devenues l'**Église Protestante Unie de France** (EPUdF) en 2013. L'Institut a pris en 1973 la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a été reconnue d'utilité publique par décret du Premier ministre du 17 octobre 2005. Financé majoritairement par des contributions de l'Église protestante unie de France, il bénéficie d'un soutien financier de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 1981, il est reconnu d'utilité publique depuis 2005.

- **Typologie et organisation :** institut privé, **composé des Facultés de Paris et de Montpellier[1].** Les deux Facultés ont adopté le système européen LMD du processus de Bologne. Les diplômes délivrés sont communs. Les étudiants s'inscrivent sur l'un ou l'autre site en fonction de critères d'accessibilité géographique. La faculté de Paris compte Paris 124 étudiants, celle de Montpellier 95 étudiants.

- **Évolution du nombre d'étudiants** : 219[2], -11 % au cours de la période évaluée.

Diplôme d'établissement Cycle Licence	• Campus de Paris : **72** • Campus de Montpellier : **33**
Diplôme d'établissement Cycle Master	• Campus de Paris : **20** • Campus de Montpellier : **30**
Cycle de Doctorat	• Campus de Paris : **7** • Campus de Montpellier : **8**
Certificats	• Campus de Paris : **25** • Campus de Montpellier : **24**
Étudiants bénéficiant d'une convention avec une université publique tout en préparant un diplôme d'établissement de l'IPT	• Cycle Licence (étudiants en convention avec l'université de Strasbourg ou l'université de Metz) : **3** • Cycle Master (étudiants en convention avec l'université de Metz) : **1** • Cycle Doctorat (doctorants en convention avec l'université Paul-Valéry-Montpellier 3) : **3**
% d'étudiantes	• 44 %
% d'étudiants de nationalité étrangère	• 27 %

- **Ressources humaines[3] :** 15 enseignants-chercheurs (dont 12 docteurs et 2 HDR, employés par l'EpudF), 7 chargés de cours et 12 ETP pour le personnel administratif et de service.

- **Budget[4] :** 2,6 M€, dont 2,7 M€ de charges. Les enseignants-chercheurs sont payés par l'EPUdF. Au total, l'EPUdF contribue à hauteur de 47 % au budget de l'IPT (dotation de fonctionnement et salaire des enseignants-chercheurs).

- **Patrimoine immobilier[5] :** 5 719 m² SHON, dont 2100 m² à Paris et 3600 m² à Montpellier.

- **La recherche** s'organise autour de quatre axes pluridisciplinaires, dans lesquels les différents centres, groupes, et séminaires de recherche s'inscrivent. Les enseignants chercheurs et les doctorants y présentent leurs travaux. Ils sont par ailleurs membres de différents laboratoires et UMR (*cf. infra*).

[1] Le RAE utilise parfois indifféremment le terme de faculté, de site ou de campus.
[2] Données 2023.
[3] RAE, p. 24.
[4] Données 2022.
[5] Données 2023.

- Les **quatre axes de recherche**, définis en 2022, sont :
  - **Interculturalités (INT) : cultures, confessions, Églises, religions**. Les recherches en lien avec cet axe se déroulent plus particulièrement au sein du Centre Maurice-Leenhardt.
  - **Langues et mondes anciens (LAM) : interprétations, contextualisations du religieux**. Ce projet s'incarne dans le groupe de recherches « Acta Pilati », dans le Séminaire « Antiquité – Religions, littérature et société », et dans le Séminaire de recherche en Nouveau Testament.
  - **Engagements, religion et politique (ENRP) : approches critiques du fait religieux**. Il se décline principalement dans le Séminaire d'histoire moderne des religions.
  - **Théologie et société (THS) : enjeux éthiques, culturels, pratiques**. Les recherches dans cet axe sont mises en œuvre au sein du Groupe de Recherche en Histoire des Protestantismes et du Séminaire de recherche « Bible, littérature, psychanalyse ».
- L'IPT compte **deux centres et deux groupes de recherche**.
  - Centre Maurice Leenhardt (CML), créé en 2006, traite de la missiologie et est localisé à l'IPT, site de Montpellier ;
  - Groupe « Acta Pilati », créé en 1981, rassemble des chercheurs français et internationaux spécialistes de langues anciennes, et est localisé à l'IPT, site de Paris ;
  - Groupe de Recherche en Histoire des Protestantismes (GRHP), fondé en 2000 à l'initiative d'universitaires de l'EPHE-PSL (section des sciences religieuses), de l'IPT-Paris et de l'Université Paris-Est Créteil, il réunit environ 150 universitaires, chercheurs et chercheuses et doctorants de différentes disciplines. Il est localisé à l'IPT, site de Paris.
  - Fonds Ricœur **: l'appellation « Fonds Ricœur » désigne un fonds documentaire**. Depuis 2010, le Centre documentaire de l'IPT-Paris assure la conservation et la gestion de ce fonds labellisé par le GIS CollEx-Persée depuis septembre 2019. Par extension, l'appellation « Fonds Ricœur » **désigne également le centre de recherche adossé à ce fonds documentaire**. Piloté par un conseil scientifique et soutenu par un réseau international de correspondants, le centre de recherche du Fonds Ricœur est porté conjointement par l'IPT et le Centre de Recherches sur les Arts et le Langage (CRAL) dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'IPT et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Depuis 2022, cette convention permet à l'EHESS d'héberger le site consacré aux activités de recherche du Fonds Ricœur en le faisant bénéficier des diverses ressources du CRAL, en particulier son service de médiation scientifique[6].

  Par ailleurs, l'établissement a mis en place quatre **séminaires de recherche** : Séminaire d'Histoire Moderne des Religions (SHMR) ; Séminaire de recherche « Bible, littérature, psychanalyse » ; Séminaire de recherche en Nouveau Testament ; Séminaire « Antiquité — Religions, littérature et société ».

- Enfin, dans le cadre de conventions, certains enseignants-chercheurs de l'IPT sont membres statutaires ou associés des unités suivantes :
  - CRISES — UR 4424 de l'Université Paul-Valéry-Montpellier (UPVM)[7] : 5 enseignants-chercheurs concernés ;
  - LEM — UMR 8584, CNRS-École Pratique des Hautes Études — Université Paris Sciences & Lettres[8] (3 EC) ;
  - CRAL — UMR 8566, CNRS-École des hautes études en sciences sociales (1 EC) ;
  - PROCLAC — UMR 7192, CNRS-Collège de France (1 EC).
- **Écoles doctorales :** l'IPT a signé une convention de partenariat avec l'École doctorale (ED 58) Langues, Littératures, Cultures, Civilisations, accréditée par l'UPVM et l'Université de Montpellier.
- **Établissement labellisé Eespig depuis 2016.**
- **Établissement titulaire de la Charte Erasmus+.**

[6] Source : rapport d'activité du Fonds Ricœur.
[7] Convention avec UPVM, *cf.* Annexe 11.
[8] Convention avec EPHE-PSL, *cf.* Annexe 8.

– **Montant des frais de scolarité :** 1080 € par année pour le cycle Licence ; Enseignement à Distance : 270 à 705 € par semestre selon le nombre de cours ; Doctorat : 550 € par année.

Contexte territorial

– Au total, les écoles ayant la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche accueillent 160 000 étudiants en France. Parmi elles, 28 sont membres de la Fédération des établissements d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif (FESIC).

– **Population étudiante de la région Île-de-France :** environ 734 000 étudiants, dont 390 862 étudiants dans l'académie de Paris[9].

2 /Recommandations de la précédente évaluation

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation ont été considérées par le comité d'évaluation dans le cadre de ses travaux. Leur analyse est détaillée dans le corps du rapport.

Recommandations	Suivi
Assouplir et alléger les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs afin de réduire les périodes de vacance.	Non suivie d'effet
Réfléchir à l'opportunité de dégager un temps spécifiquement dédié à la recherche pour les enseignants titulaires et les doyens.	Suivie d'effet
Développer une culture de l'évaluation et de l'objectivation de l'activité de formation, de la recherche et de l'international.	Partiellement suivie d'effet
Accroître la vigilance quant à l'articulation des projets et des contenus de formation et de recherche et quant à la stratégie de communication au regard de la situation de double site	Suivie d'effet

Assouplir et alléger les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs afin de réduire les périodes de vacance. Cette première recommandation n'a pas pu être suivie (le RAE le reconnaît dès l'introduction). L'EPUdF doit nécessairement, même si elle entend respecter la volonté de l'IPT, examiner sa proposition étant donné que cette Église assure non seulement le paiement des enseignants, mais qu'elle nomme aussi la personne à la fonction de ministre du culte.

Réfléchir à la possibilité de dégager un temps spécifiquement consacré à la recherche pour les enseignants titulaires et les doyens. Les experts saluent l'effort entrepris depuis 2018 à ce propos. En effet, des décharges sont octroyées à des enseignants désirant obtenir leur habilitation à diriger des recherches (HDR) et les doyens reçoivent au terme de leur mandat la possibilité de six mois sabbatiques. Cet effort est payant : deux HDR ont déjà été obtenues et trois sont en préparation.

Développer une culture de l'évaluation et de l'objectivation de l'activité de formation, de la recherche et de l'international. Le comité estime que la culture de l'évaluation des enseignements est bien présente à l'IPT. En revanche, la recherche fait l'objet d'évaluations encore peu formalisées, visibles seulement à travers l'existence d'une liste des publications, l'activité des axes, et surtout de l'activité du comité scientifique qui pilote la réforme de la recherche. Pour l'international, le comité estime que l'IPT s'impose progressivement comme lieu attractif pour les étudiants en échange ERASMUS.

Accroître la vigilance quant à l'articulation des projets et des contenus de formation et de recherche et quant à la stratégie de communication au regard de la situation de double site. À cet égard, le comité tient à souligner que les enseignements sur les deux sites sont désormais coordonnés et souvent assurés par les mêmes personnes. L'enseignement à distance a été intégré à l'enseignement en présentiel. L'articulation entre l'enseignement et la recherche s'est opérée par la définition de quatre axes de recherche en lien direct avec les disciplines essentielles enseignées à l'IPT et auxquels se rattachent des enseignants des deux sites. Enfin la communication interne est largement assurée et le sentiment d'appartenance des personnels est fort. En ce qui concerne la communication externe, quelques efforts restent nécessaires : les deux sites sont ainsi présentés séparément sur la plateforme Parcoursup.

[9] Année 2021-2022. Source : opendata SIES.

3 /Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du renouvellement du contrat pluriannuel entre l'État et l'IPT, établissement labellisé Eespig[10] pour la première fois le 18 avril 2016 pour la durée maximale de 5 ans[11]. L'IPT a bénéficié d'un renouvellement de ce label le 8 janvier 2019[12] avec une validité jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Hcéres évalue l'IPT pour la deuxième fois. Il est à noter que les diplômes délivrés par l'établissement et non reconnus par l'État (DE de cycle licence, DE de cycle master, DE Aumônerie protestante, médiation et société, doctorat d'établissement), ne font pas l'objet d'une évaluation par le Hcéres.

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation (RAE) a été transmis au Hcéres le 15 juin 2023. La visite de l'établissement s'est tenue les 21 et 22 novembre 2023. 18 entretiens ont été réalisés sur une durée d'un jour et demi. L'établissement avait insisté sur sa spécificité dans le paysage universitaire français, du fait de sa taille et de l'absence d'institution similaires. Il avait par ailleurs souligné quelques enjeux stratégiques et affirmé sa volonté de continuer à développer l'enseignement à distance, diversifier l'offre de formation professionnalisante, et renforcer le nombre d'habilités.

Le site de l'IPT, en plein cœur de Paris, dispose d'un bâti historique et d'un parc entouré de murs. Le parc constitue en particulier une oasis de verdure et de paix propice au travail. Le personnel de l'IPT a fait preuve d'une grande courtoisie afin de garantir un accueil de qualité tout au long de la visite.

Le RAE remis au Hcéres est le produit d'un travail collectif important, qui reflète une volonté réelle de l'Institut de s'emparer de la démarche d'auto-évaluation. Même si le manque d'indicateurs ne permet pas toujours de mesurer l'atteinte des objectifs, il est indéniable que l'IPT a porté un regard critique et lucide sur son activité, n'hésitant à pointer ses faiblesses dès l'introduction, tout en cherchant à les expliquer. Le comité tient à saluer cette démarche. Un document dit « Stratégie 23-28 » était par ailleurs disponible.

[10] Ce label, créé en 2016, acte la participation aux missions de service public de l'enseignement supérieur, engage l'établissement sur le caractère non lucratif de son activité et implique une évaluation périodique par une instance nationale.
[11] BOESR n° 19 du 12 mai 2016.
[12] BOESR n° 7 du 14 février 2019.

Le pilotage stratégique et opérationnel

Référence 1. « L'établissement définit son positionnement institutionnel au niveau local, national et international. »

1 /Un institut au service de l'EPUdF

L'IPT, fondé en 1973, résulte de la fusion des facultés de théologie protestante de Paris et de Montpellier, ayant chacune plus d'un siècle d'existence. Seul institut d'étude protestant privé enseignant la théologie et ayant reçu le label Eespig, l'IPT a pour mission première la formation des futurs ministres du Culte et des cadres de l'Église protestante unie de France (EPUdF), membre fondateur de l'établissement. L'IPT revendique deux autres missions : la contribution à la recherche dans le paysage universitaire français et international, et la diffusion des résultats de la recherche au sein des institutions du protestantisme et dans la société civile. La reconnaissance par le MESRI, au travers du label Eespig, constitue également un élément important du positionnement de l'Institut.

L'IPT a conduit une réflexion aboutie sur son positionnement, qui dépend des « diverses configurations du champ religieux contemporain[13] ». Il considère en particulier que deux éléments ont un impact sur ses missions : « d'une part, l'essoufflement, voire la disparition des formes traditionnelles de transmission et de socialisation religieuses en France, et d'autre part la mondialisation et les mouvements migratoires, qui créent de nouveaux contextes religieux en France et en Europe »[14]. Face à ces évolutions, l'IPT a su définir un positionnement clair : il se définit comme une institution interculturelle, attachée au dialogue entre les religions, à la pluralité des dénominations protestantes et au souci de l'œcuménisme. Son but est donc « de former des spécialistes du fait religieux capables d'adopter un point de vue critique et constructif » sur leurs propres traditions et celles des autres.

Sans exclure l'ouverture à d'autres acteurs, l'IPT dépend principalement de la structure ecclésiale du fait de la participation importante de l'EPUdF à son financement et à sa gouvernance. L'Église participe en effet à la nomination des enseignants, les rémunère et intervient dans la définition des formations, dans la mesure où le pastorat est le débouché principal pour environ 75 à 80 % des diplômés de Master). Cette particularité du débouché professionnel et le caractère de plus en plus tardif des vocations expliquent la moyenne d'âge du public étudiant de l'IPT : 40 ans en cycle L, 43 ans en cycle M et 46 ans en cycle D. Par ailleurs, ces étudiants ont souvent déjà un diplôme universitaire.

Les activités de recherche de l'IPT menées aux échelles nationale et internationale s'effectuent en collaboration avec des facultés d'enseignement religieux, et contribuent à la diffusion de la pensée protestante. Le RAE insiste sur la volonté de l'IPT de mettre en place une formation et une recherche théologiques qui répondent aux critères de scientificité et de déontologie académiques de l'enseignement supérieur public français. Il précise également que ses enseignants-chercheurs sont rattachés à des laboratoires de recherche, privés ou publics, selon leur champ disciplinaire.

La mission de service à l'EPUdF s'opère également par la participation aux synodes de l'Église et son insertion dans les organes de cette dernière. Cette situation a conduit le comité à soulever la question de la dépendance de l'Institut. Si le comité regrette que l'EPUdF n'affirme pas plus clairement l'autonomie de son bras universitaire, il est cependant convaincu que l'IPT jouit d'une réelle autonomie, grâce au dialogue que sa communauté d'enseignants et d'étudiants a noué avec les représentants et les autorités de l'Église. **Bien que son existence soit avérée dans les faits, le comité recommande que cette déclaration d'autonomie soit plus explicite dans les statuts de l'IPT. Elle est nécessaire, dans la mesure où l'Institut représente un lieu de réflexion critique au service des communautés protestantes et de son Église institutionnelle. Elle l'est également, étant donné que l'IPT doit, de manière indépendante, permettre de démocratiser le message chrétien par ses analyses et sa confrontation aux interrogations de la société actuelle.**

Une des spécificités de l'IPT est de posséder deux campus. Ce double enracinement à Paris et à Montpellier est lié à l'histoire de l'Institut[15]. Des conventions ont été établies avec les universités voisines, l'Université Paris VIII et l'Université Paul Valéry à Montpellier (UPVM). **Le comité regrette que la convention avec l'université parisienne**

[13] RAE, p. 8.
[14] *Ibid*.
[15] Les facultés ont un passé ancien : celle de Paris a été créée en 1877 par décret du ministère de l'instruction publique ; celle de Montpellier, présente dans cette ville depuis 1919, est héritière de la Faculté de Montauban, créée en 1808 par décret impérial.

ne couvre pas autant de domaines que celle établie avec l'UPVM. Toutefois, cette situation n'est pas imputable à l'IPT. Le comité lui recommande de poursuivre les démarches pour obtenir une convention dont la portée sera plus large pour son campus parisien. Le comité a constaté que l'Institut avait engagé le rapprochement progressif des deux sites, suivant en cela une recommandation du précédent rapport du Hcéres. Ce rapprochement se traduit par le renforcement de structures communes : le conseil de l'Institut se réunit désormais quatre fois par an, et un conseil scientifique a également été créé à son échelle. Des programmes communs de recherche et d'enseignements sont également mis en œuvre, notamment grâce à la formation à distance et à la mutualisation des moyens humains présents sur les deux sites. **Le comité salue cette avancée importante, et recommande à l'IPT de poursuivre les efforts en ce sens, en particulier en matière de communication externe (par exemple sur Parcoursup), pour consolider l'identité propre, et unique, de l'établissement.**

Référence 2. « L'établissement définit à partir de son positionnement une stratégie au niveau local, national et international, qu'il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi. »

2 /Une stratégie réelle à mieux formaliser et surtout à mieux évaluer

L'ambition de l'IPT de « saisir et de développer les enjeux de l'enseignement académique de la théologie dans un contexte interculturel et interreligieux »[16] a permis d'élaborer une stratégie formalisée autour de plusieurs axes, qui se déclinent en différentes actions. Néanmoins, le RAE (p. 16, en particulier) ne développe pas suffisamment les questions relatives à la transformation du contexte socioreligieux, en particulier l'interculturalité et le dialogue interreligieux comme objet d'enseignement et de recherche. **Eu égard à la taille de l'institution, le comité estime que l'ambition volontairement modeste qu'elle affiche est réaliste.**

Le projet d'établissement 2018-2023[17] définissait quatre axes dont la modernisation de l'offre de formation, l'amélioration de la politique de recherche et de diffusion, de la vie étudiante et de la qualité environnementale de l'école, et enfin l'amélioration de la communication financière et du pilotage de l'IPT. Le projet visait également une augmentation du nombre d'inscrits dans l'établissement. Cet objectif n'a pas été atteint : le nombre d'inscrits a diminué, passant de 245 en 2019 à 219 en 2023.

Les trois axes stratégiques repris par le document « Axes stratégiques 2023-2028 » portent sur le renforcement des bonnes pratiques en matière de gouvernance, la poursuite de la modernisation des formations de premier cycle et la création de partenariats européens, ainsi que la mise en place de formations plus professionnalisantes. Le dernier axe indique une volonté de consolider le positionnement de l'IPT aux échelles nationale et internationale, en utilisant comme levier la mise en valeur de ses archives, en particulier le fonds Ricœur[18]. Ce fonds documentaire est unique au monde et attractif pour des chercheurs bien au-delà de nos frontières (*cf.* référence 3).

De manière générale, **le comité constate que la définition des axes reste floue, et que les objectifs poursuivis par l'IPT sont parfois peu précis, même si les entretiens ont permis aux experts du Hcéres d'obtenir des compléments d'information**.

Référence 3. « L'établissement s'inscrit dans son environnement et construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie. »

3 /Une institution qui s'appuie sur de nombreux partenaires, diversifiés et complémentaires

L'IPT a signé de nombreuses conventions, avec l'Université de Strasbourg (Unistra), l'UPVM et l'Université de Lorraine, ainsi qu'avec l'EHESS, l'École Pratique des Hautes Études - Université PSL (EPHE), l'Institut Catholique de Paris (ICP), l'Institut politiques de Paris (Sciences Po) et le Centre Sèvres[19]. Le RAE[20] énumère ces conventions[21]

[16] RAE, p. 10.
[17] RAE, p. 10.
[18] Annexe 16 du RAE.
[19] RAE, p. 9.
[20] RAE, p. 16.
[21] RAE, p. 16.

sans que les raisons de leur existence soient toujours explicitées. Néanmoins, certains accords ont des objectifs clairement définis. Par exemple, les accords avec l'Université de Lorraine et avec Unistra permettent l'accès à un diplôme d'État et à des enseignements non pris en charge par l'IPT (comme ceux qui sont relatifs à l'étude de l'islam). L'accord passé avec l'Institut Supérieur d'Études Œcuméniques (ISEO, dont l'IPT est un membre fondateur) permet l'accès à un diplôme œcuménique. La convention avec l'école doctorale co-accréditée par l'UPVM permet l'inscription des étudiants de l'IPT au sein de cette université et la délivrance d'un doctorat[22]. Cette même convention permet aussi aux étudiants de la faculté de Montpellier d'utiliser des infrastructures de l'université en matière de vie étudiante.

Les partenariats internationaux sont nombreux et impliquent les institutions les plus importantes de l'enseignement de la théologie protestante en Europe et hors d'Europe. À l'échelle internationale, les collaborations reposent sur deux partenaires privilégiés, le Département français Apostolique Protestant (Defap) et la Communauté Évangélique d'Action Apostolique (Cevaa) [23]. L'IPT est en convention avec 16 établissements pour des partenariats Erasmus+ (quatre partenariats Erasmus+ sont par ailleurs en cours de création). Il dispose également de partenariats en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Afrique, au Moyen-Orient et dans le Pacifique. Les conventions avec les universités étrangères ont permis de développer, de manière encore modeste (*cf*. domaine 3) la mobilité entrante et sortante d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs[24]. **Le comité considère que ces conventions pourraient poursuivre d'autres objectifs** (accès à des réseaux de chercheurs, cotutelle de thèses, accès à des projets européens…).

Si les participations à certains réseaux internationaux sont anciennes (par exemple au sein du réseau des facultés protestantes des pays latins d'Europe[25]), la stratégie de l'institut devrait être mieux précisée et évaluée (en mesurant l'évolution du nombre de publications, ou en s'appuyant sur l'évaluation des programmes Erasmus [26]) et ce d'autant que les forces vives de l'IPT sont très limitées. **Au regard du faible nombre d'enseignants-chercheurs que compte l'IPT, le comité lui recommande de définir des priorités claires.**

Le comité constate que l'IPT s'engage également dans le domaine culturel à travers la promotion de la pensée protestante dans la société, notamment en accueillant la première édition du Festival protestant du livre en 2022[27] et en organisant des séminaires et des conférences destinés à un large public. L'IPT ouvre également ses jardins à Paris et à Montpellier, et prévoit des visites du Centre documentaire Raoul-Allier et du Fonds Ricœur lors de la journée du patrimoine. Ce Centre et ce Fonds constituent une bibliothèque universitaire de choix pour les étudiants de l'IPT, mais également pour les étudiants d'établissements universitaires parisiens. Ils représentent surtout une vitrine, qui attire de nombreux visiteurs étrangers. **Le Fonds Ricœur contribue ainsi de manière significative à la visibilité de l'IPT à l'échelle internationale.**

Référence 4. « La gouvernance de l'établissement s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie. »

4 /Un établissement à la gouvernance bicéphale, piloté par une équipe restreinte auprès de laquelle la tutelle ecclésiale est très présente

L'établissement s'appuie sur deux documents fondateurs : les statuts et le règlement intérieur. Les statuts ont établi un fonctionnement réglé par plusieurs instances : le conseil de l'IPT[28], l'assemblée générale[29], le conseil scientifique[30], la commission académique et le conseil de chaque faculté, c'est à dire de chaque site[31].

[22] Le Rapport de 2018 (p. 19) indiquait ainsi : 5 inscrits à l'EPHE, 5 à UPVM-III et 4 en formation civile et civique. Ni ce rapport de 2018, ni le RAE n'indiquent s'il y a eu diplôme ou non.
[23] DEFAP : service missionnaire de 3 églises protestantes dont l'EPUdF qui finance des projets, des échanges de personnes, le partage d'informations et de formations au sein d'un réseau d'églises présentes sur plusieurs continents ; CEVAA : réunit les églises protestantes partout dans le monde. Une fondation est associée à cette communauté pour recevoir des dons.
[24] RAE, p. 18.
[25] RAE, p. 17.
[26] RAE, P. 24.
[27] RAE, p. 19.
[28] Article 5.
[29] Article10.
[30] Article 9.
[31] Article 14.

La commission académique a un rôle important, puisqu'elle assure le lien entre l'IPT et sa tutelle ecclésiale : elle participe en particulier à la nomination et à l'évaluation des enseignants titulaires de l'IPT. Le conseil scientifique contribue à définir la politique de recherche de l'IPT (*cf.* référence 9).

Les conseils des deux facultés sont au cœur du fonctionnement de l'établissement. Chaque conseil de faculté est composé à parité d'enseignants et d'étudiants sous la responsabilité d'un doyen et d'un vice-doyen. Ces derniers sont en charge de la gestion administrative, financière et pédagogique du site, et disposent d'une équipe administrative de petite taille[32]. La fusion des deux facultés, autonomes pédagogiquement et financièrement, et distantes géographiquement, n'a pas conduit de manière spontanée à une homogénéisation des modes de fonctionnement. Les entretiens ont néanmoins fait apparaître que l'enseignement à distance a permis d'accélérer l'harmonisation des deux sites. Les orientations stratégiques sont désormais élaborées grâce à un travail entre les facultés et entre les disciplines[33]. **Si ce travail commun reste peu documenté, le comité a constaté la réalité de cette synergie.**

L'ampleur des activités de l'établissement au regard de la faiblesse de ses effectifs l'a conduit à un fonctionnement pragmatique, reposant sur le dialogue informel, où la création d'instances complémentaires s'est faite en recueillant l'adhésion générale, sans formalisation[34]. Si le comité a eu, au départ, quelques difficultés à comprendre le rôle respectif de chacune des instances, il constate néanmoins que la souplesse du dispositif garantit une réactivité appréciable. Par ailleurs la représentation paritaire des enseignants et des étudiants dans quasiment toutes ces instances instaure une vie démocratique qui renforce l'attractivité de l'établissement. **Il recommande néanmoins à l'établissement de clarifier le fonctionnement de ses instances, et surtout de formaliser l'ensemble de ses procédures.**

L'équipe de direction est composée de deux bénévoles de l'EPUdF (l'une, présidente du conseil de l'IPT et de l'assemblée générale et l'autre, trésorier, que le comité n'a pu rencontrer) et d'un cadre à temps complet (l'administrateur général) dont le rôle est limité aux seuls aspects logistiques. Ce dernier n'a ni le temps, ni les moyens d'assurer le pilotage opérationnel de l'établissement. Le conseil d'établissement, responsable de l'administration de l'institut et de la coordination des deux facultés[35], est composé à 60 % des représentants des facultés (doyen, enseignants, étudiants) et à 40 % de représentants de l'EPUdF et de membres d'associations en lien avec l'Église protestante. Il rend compte de sa gestion devant l'assemblée générale de l'IPT, et devant le conseil National de l'EPUdF. **Même si l'administrateur général est en relation constante avec la présidence et les deux décanats de l'IPT, ainsi qu'avec le trésorier, le comité recommande à l'établissement d'étendre les compétences de l'administrateur général pour qu'il puisse intervenir plus largement auprès des autorités de l'IPT dans le cadre du suivi opérationnel.**

En qualité de membre fondateur et de principal pourvoyeur des moyens (bâtiments, enseignants, fonctionnement), l'EPUdF est représentée dans l'ensemble des instances statutaires de l'IPT[36]. Elle procède au recrutement et à l'évaluation des enseignants de l'Institut, dont elle est statutairement l'employeur. Au-delà de ces aspects financiers, elle contribue à la création de collections[37], assure la diffusion de la recherche théologique, intègre les messages relatifs à l'IPT dans ses supports de communication et lui facilite l'accès à des fondations en lien avec le réseau protestant pour trouver de nouvelles ressources financières[38]. **Le comité ne peut qu'encourager cette démarche de diversification des sources de financement.**

La communication externe, notamment sur les réseaux sociaux, reste marginale. Les deux outils de communication institutionnelle sont le site internet, et la newsletter[39]. L'établissement admet qu'il dispose de trop peu de moyens humains pour être actif sur les différents réseaux sociaux : la mise à jour du site internet ne peut ainsi être réalisée que « de manière progressive ». La communication interne a par contre incontestablement progressé : en particulier, elle est désormais coordonnée entre les deux sites. Les secrétariats ont ainsi mis en place un outil « padlet », aisément accessible aux étudiants, qui permet de centraliser les informations. L'IPT a également développé un intranet, qui centralise la gestion des inscriptions et des notes[40].

---

[32] Titre III du RI IPT.
[33] RAE p. 21.
[34] Ainsi hors la commission Finances Bâtiment inscrite dans le règlement intérieur, de multiples commissions (commission de validation des acquis, commission des études à distance, commission des études doctorales et de la recherche, commission gestion du centre documentaire à Paris, commission bibliothèque et archives à Montpellier et commission Bibliothèque conjointe aux 2 sites, etc.) n'ont pas d'existence officielle, ni de composition et de mode de fonctionnement clairement définis.
[35] Article 7 des statuts.
[36] Conseil d'établissement, conseil scientifique, mais aussi bureau du conseil d'établissement.
[37] « A voix haute : les conférences de l'IPT », « Théologies », développement d'une offre de cycles de cours publics et de formation courtes en région.
[38] Fondation Foi Lumière Action Ministères (FLAM) pour le financement de projets (enseignement à distance, bourses doctorales,…), fondation pour les ministres des Églises protestantes de France pour des dispositifs d'aide aux étudiants en situation de précarité.
[39] Diffusée cinq fois par an, à plus de 3000 personnes.
[40] Par ailleurs, l'enseignement en présentiel utilise fréquemment le système Moodle de l'enseignement à distance pour partager des documents et des informations aux étudiants.

Enfin, l'Institut soutient également les initiatives des associations étudiantes des deux sites pour développer le sentiment d'appartenance à l'institution[41].

Le système d'information (SI) a été confié à des prestataires privés. Il reste embryonnaire et centré sur la scolarité et l'encadrement des formations et des étudiants. L'EPUdF assure notamment la gestion des enseignants et le processus de paye de l'ensemble des personnels. La gestion financière est assurée par un logiciel comptable qui n'inclut pas la dimension analytique, qui serait pourtant utile au pilotage. **Le comité recommande donc à l'IPT que des outils soient mis à disposition des services administratifs afin d'assurer une communication externe adéquate, et un suivi comptable plus performant.**

Référence 5. « L'établissement porte une politique globale de la qualité. »

5 /Une politique globale de la qualité qui reste à construire

L'établissement ne dispose pas des moyens de mettre en œuvre une politique globale de la qualité qui suppose des procédures formalisées et largement diffusées et partagées. La démarche qualité se limite donc à la mise en place d'entretiens individuels pour les personnels, à l'évaluation des enseignements par les étudiants, qui reste perfectible[42], à l'évaluation des enseignants par la Commission académique de l'EPUdF et enfin au suivi des recommandations du Hcéres.

Cependant, le comité tient à souligner que l'établissement, bien que peu familier des notions d'analyse prospective ou d'évaluation interne, a malgré tout une réelle préoccupation de la qualité de son offre de formation et de son accompagnement pédagogique. Si son attention à ces questions ne peut être considérée comme une politique globale de la qualité à part entière, **le comité considère que l'IPT porte un regard critique et lucide sur ses activités, qu'il a bien identifié ses forces et ses faiblesses, et qu'il mène une démarche d'amélioration continue**, en s'appuyant sur une communication directe avec les corps enseignant et étudiant. Ce paradoxe peut s'expliquer par la petite taille de l'institution, la vitalité des organes de dialogue et de discussion en son sein, et la forte adhésion des personnels au projet de l'Institution.

Référence 6. « L'établissement pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle, sur une programmation budgétaire et sur un dialogue de gestion interne structuré. »

6 /Un modèle économique dépendant de la tutelle ecclésiale, sans perspectives pluriannuelles définies

Le déficit est récurrent depuis 2018, à l'exception notable de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire[43]. Le budget 2023 a été voté en déficit de plus de 230 000 €, malgré l'augmentation de la subvention de l'EPUdF et des droits d'inscription, alors que, dans le même temps, les dépenses étaient contenues, notamment grâce à une forte diminution des dépenses d'entretien. Cette maîtrise a permis d'assumer les augmentations du coût de l'énergie, sans baisser les dépenses pédagogiques et les aides aux étudiants[44].

La gestion, de l'élaboration du budget à son exécution, relève de la responsabilité des facultés avec l'appui de l'administrateur général, qui en assure la synthèse. Malgré la situation financière fragile de l'établissement, le comité n'a pas constaté, tant de la part des acteurs de l'IPT que de ses instances, le souhait de disposer d'une analyse pluriannuelle de la soutenabilité des choix stratégiques. **Le comité insiste sur la nécessité d'identifier les impacts financiers de ses choix stratégiques à court et moyen termes.**

Pour surmonter ces difficultés financières récurrentes, l'augmentation de la subvention de l'EPUdF pourrait être une solution. Mais il n'est pas certain que cela soit possible : il est clair en effet que l'Église n'est pas toujours en mesure de répondre aux besoins de l'IPT. Il existe certes des solutions alternatives : faire appel aux dons auprès de fondations amies, ou augmenter les recettes de location de salles[45], mais la conjoncture actuelle ne favorise pas les donations et la rentabilisation des locaux par une politique de location a des limites. Une dernière

[41] Quelques initiatives marquantes ont ainsi été soutenues par l'Institut (RAE, p. 22) : création d'une page Instagram et d'un compte Facebook pour l'association étudiante de la faculté de Paris, gala…

[42] RAE page 11 : « Ce projet est partiellement réalisé. Tous les cours à distance et quelques cours en présence ont fait l'objet de questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les retours concernant ces cours sont positifs, notamment sur la disponibilité des enseignants et l'attention qu'ils et elles portent à l'accompagnement pédagogique. Cependant, un obstacle consiste dans le faible taux de réponse à ces questionnaires. Il est donc difficile de les considérer comme étant représentatifs de l'ensemble des opinions des étudiants ».

[43] Ainsi, en 2022, le budget de l'IPT a été exécuté à hauteur de 2,6 M€ en recettes et 2,7 M€ en dépenses, soit un déficit de près de 100 000 €.

[44] Ces résultats n'intègrent pas les rémunérations des enseignants directement assurées par l'EPUdF, qui les emploie.

[45] Prévus à hauteur de 140 000 € en 2023 contre 132 500 € réalisés en 2022.

possibilité serait l'augmentation du montant des droits d'inscription, mais elle se heurte au fait que nombre des étudiants qui se destinent au métier de pasteur ne disposent pas du budget nécessaire pour faire face à une telle hausse. Il est probable qu'une combinaison de ces différentes solutions soit nécessaire. **Pour que l'établissement sorte de cette fragilité financière persistante, le comité lui recommande de s'interroger sur la possibilité d'une augmentation raisonnable des droits d'inscription et des frais de scolarité. Cette augmentation pourrait être associée, à la fois, à une analyse approfondie des coûts réels des formations et aux perspectives de développement de bourses aux étudiants, en s'appuyant sur les fondations et sur l'EPUdF. Le comité recommande que cette question soit explicitement débattue au sein des instances de l'IPT.**

Référence 7. « La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels. »

7 /Un établissement à taille humaine, qui favorise le bien-être de sa communauté

L'établissement recrute et rémunère, sur son budget, sept chargés de cours[46] et douze personnels administratif (équivalents temps-plein)[47]. Les quinze enseignants-chercheurs permanents sont mis à disposition par l'EPUdF, qui les recrute et les emploie[48]. Des chargés d'enseignement issus des personnels de l'EPUdF peuvent également être mis à disposition de l'IPT.

Le processus de recrutement, de promotion et d'évaluation des enseignants titulaires est piloté par la Commission académique de l'EPUdF, qui soumet les candidatures retenues à la validation du Conseil national de l'EPUdF[49]. Si tous les processus de nomination et de gestion des enseignants titulaires échappent à l'IPT, les enseignants et les étudiants des facultés concernées donnent leur avis sur les candidats pressentis, et l'IPT peut même intervenir lors du Conseil national. Les représentants des étudiants donnent également leur avis, ce qui est original, voire unique[50]. **Le comité regrette cependant que les rapports d'évaluation des enseignants réalisés par la Commission académique ne soient communiqués qu'au conseil de l'EPUdF, et non discutés au sein des conseils de faculté avant d'être transmis. Cette discussion préalable pourrait accroître la légitimité de la nomination des enseignants auprès de leurs pairs.**

Au regard de ses faibles effectifs, l'établissement ne voit pas l'intérêt de disposer d'une vision pluriannuelle des emplois et des compétences. En effet, l'IPT se contente d'une intégration annuelle des départs à la retraite et des réorientations de carrière. **Pour autant, au regard des difficultés budgétaires de l'établissement, le comité recommande que l'IPT définisse et mette en application un schéma intégrant les emplois d'enseignants mis à disposition par l'EPUdF, et retraçant l'évolution des données relatives aux ressources humaines (emplois, effectifs et compétences) de manière à adapter ses orientations stratégiques, et faciliter l'accompagnement des parcours professionnels.**

Référence 8. « L'établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement. »

8 /Un patrimoine immobilier hétérogène

Historiquement, l'EPUdF a mis à disposition gratuitement les locaux du site de Montpellier. Les locaux parisiens, mis à disposition par l'État à la Fondation du protestantisme, abritent également le fonds Ricœur[51]. L'ensemble représente 5700 m² bâtis. Les salles de cours ont été équipées pour favoriser l'utilisation de la visioconférence et permettre un enseignement et des réunions sous forme hybride. Les espaces de détente et de restauration pour les personnels et les étudiants sont relativement restreints et les espaces verts, pourtant largement ouverts aux étudiants, ne peuvent compenser cette carence.

[46] RAE p. 24.
[47] Dont trois sont des hommes.
[48] La rémunération des salariés par l'EPUdF représente près de 40 % des dépenses 2023 de l'IPT (plus de 700 k€).
[49] Source : documents sur le recrutement des enseignants. La création, suppression ou transformation du poste est ensuite soumise au Synode national de l'EpudF.
[50] Le Comité ne connaît pas d'établissement d'enseignement supérieur dans lequel le processus de recrutement des enseignants intègre des représentants étudiants. C'est une caractéristique totalement originale.
[53] La Fondation est un établissement différent ayant sa propre personnalité distincte, de celle de l'IPT. L'IPT assure néanmoins la conservation et la gestion du fonds documentaire Ricœur tandis que le Centre de Recherche y adossé est géré conjointement avec le CRAL (annexe 16 du RAE).

Un projet immobilier est en cours de réflexion avec l'EPUdF sur le site de Montpellier, dont les bâtiments vieillissants nécessitent des travaux. L'objectif est de moderniser les salles de cours et les hébergements d'une part, et de créer des espaces permettant d'accueillir un public plus nombreux pour des colloques et conférences d'autre part. Ce projet permettra de répondre à la pénurie d'espaces de détente et de restauration à Montpellier, et est de nature à renforcer les ressources propres de l'établissement, par une gestion performante des locations.

Même si l'établissement n'a pas défini de politique en matière de développement durable, la préoccupation écologique est présente dans le fonctionnement de l'établissement pour les deux sites (traitement des déchets verts, incitation à la circulation douce, contrôle du chauffage). Ainsi, l'établissement souhaite adopter une démarche de développement durable, dans le cadre du futur développement du projet immobilier de Montpellier, en s'inscrivant dans le projet « Église verte [52]».

[52] Le label Église verte s'adresse aux communautés chrétiennes qui veulent s'engager pour le soin de la création : paroisses, Églises locales et aussi œuvres, mouvements, monastères et établissements chrétiens.

Conclusion du domaine « pilotage stratégique et opérationnel »

1) Forces

- Une forte adhésion de tous les membres de l'IPT au projet commun, au sein d'un établissement à dimension humaine, qui s'appuie sur une forte culture du dialogue.
- Un réseau de coopérations nationales et internationales diversifié.
- Une intégration progressive, mais réelle des deux sites.

2) Faiblesses

- Un manque de formalisation des procédures, une absence de documents stratégiques, et un pôle administratif trop modeste, qui s'appuie sur un système d'information peu adapté au pilotage de l'établissement.
- Un processus de recrutement des enseignants-chercheurs complexe.
- Un budget structurellement déficitaire, sans perspective pluriannuelle définie.
- Une absence de hiérarchie dans les multiples coopérations, surtout à l'international.

3) Recommandations

- Élaborer des documents stratégiques de référence et documenter plus rigoureusement le fonctionnement des instances, leurs périmètres et leurs interactions.
- Engager avec la tutelle ecclésiale un travail visant à alléger et partager les procédures de recrutement et d'évaluation des enseignants, et à mieux anticiper les recrutements au regard des objectifs à atteindre.
- Élargir les compétences de l'administrateur général et le doter de moyens d'évaluation et de suivi des politiques.
- Mettre en œuvre une programmation budgétaire pluriannuelle.

La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société

Référence 9. « La politique de recherche de l'établissement définit des orientations structurantes. »

1 /Une ambition et des priorités en matière de recherche identifiées, mais des initiatives foisonnantes

La politique de recherche de l'IPT se structure autour des quatre grands domaines[53] de l'enseignement théologique (études bibliques, théologie systématique, théologie pratique et histoire). Elle s'appuie sur trois organes : 1. le conseil scientifique (CS), qui détermine les grandes orientations de la recherche à proposer au CA de l'IPT ; 2. la Commission des Études Doctorales et de la Recherche (le CEDR, composé de six enseignants-chercheurs) qui se charge de la mise en œuvre de ces orientations. Il harmonise la recherche effectuée sur les deux sites et entre les domaines ; 3. le conseil d'Administration de l'IPT à qui, sur la base des propositions du CS, revient la décision finale. Ainsi, la mise en œuvre de la politique de recherche est essentiellement le fait du CEDR[54].

La définition des orientations de recherche évolue en fonction des moyens humains au sein de l'IPT, et en second lieu des enjeux sociétaux auxquels l'EPUdF et l'IPT estiment de leur devoir de contribuer. Afin de mieux correspondre aux domaines d'enseignements des départements et d'être plus fédérateurs, quatre axes ont été définis en septembre 2022 : « Interculturalités (INT) ; Langues et mondes anciens (LAM) ; Engagements, religion et politique (ENRP) ; Théologie et société (THS) »[55]. Le RAE précise que ces axes couvrent plusieurs périodes de l'histoire et qu'ils font appel à diverses langues et disciplines connexes, ce qui rend difficile l'élaboration de projets communs. **Une proposition quant à la manière de relever ces défis manque, et le comité recommande que les autorités de l'EPUdF s'interrogent sur ce point crucial pour la réussite de la recherche à l'IPT. Le comité recommande donc à l'IPT de procéder à la nomination d'un vice-président en charge de la recherche. Par ailleurs, la structuration autour des domaines, axes, groupes, centres et séminaires semble parfois inutilement lourde : le comité recommande à l'Institut de ne pas chercher à structurer de manière trop complexe une recherche menée par un effectif si faible.**

Cette définition des champs de recherche privilégiés par l'IPT ne couvre pas certains champs où serait attendue sa réflexion sur des défis contemporains, qu'il s'agisse de la bioéthique, ou du numérique. Ces sujets sont parfois abordés par les enseignants, mais de manière isolée et sans réflexion collective.

L'engagement de l'IPT en faveur de l'ouverture et de l'accessibilité des résultats de ses recherches se manifeste principalement à travers son activité éditoriale, notamment la gestion de deux collections majeures, « À voix haute » et « ThéologieS ». La revue de l'IPT, *Études théologiques et religieuses* (ETR), revue trimestrielle à comité de lecture, est l'une des principales revues francophones de théologie, ce qui lui vaut d'être présente depuis 2014 sur le portail de revues scientifiques Cairn. Elle est l'un des lieux privilégiés de publication des travaux des enseignants-chercheurs de l'IPT. La diversification des rapports de l'Institut avec d'autres institutions témoigne de son souci constant de rendre facilement accessible le fruit des travaux de ses chercheurs. Les contributions (articles, ouvrages, séminaires,…) de la recherche sont soigneusement listées[56] et le comité encourage l'IPT à poursuivre ses efforts dans ce sens. **Il recommande à l'Institut de mettre en place une évaluation de l'impact des contributions. Par ailleurs, en matière d'*écothéologie*[57] et en lien avec les problématiques sociétales liées au développement durable, l'IPT en est encore à ses débuts : le comité recommande à l'établissement de se saisir pleinement de ce sujet.**

L'IPT est inscrit dans le paysage de la recherche au niveau national. Les contributions en collaboration avec d'autres institutions sont significatives[58] : les EC participent régulièrement à la recherche mise en œuvre dans ces espaces, en particulier par le biais de conférences dans le cadre de séminaires internes (par exemple les « Jeudis du Lem ») et de publications dans des revues rattachées à certains laboratoires (comme la revue *CER.RI,* rattachée à CRISES).

[53] Le RAE utilise également le terme de « départements » pour décrire ces quatre grands domaines.
[54] RAE p. 27.
[55] RAE p. 27-28.
[56] RAE p. 31 et l'annexe 17.
[57] Il s'agit d'un récent courant théologique qui cherche à induire des pratiques croyantes intégrant la responsabilité écologique.
[58] RAE, p. 32 et 33, et entretiens.

Les conventions avec des laboratoires facilitent également les partenariats et l'organisation de rencontres scientifiques communes. Ainsi, le groupe *Acta Pilati* dépend du *Laboratoire d'études sur les monothéismes* (UMR 8584, CNRS-EPHE-PSL), et est codirigé actuellement par un directeur d'études émérite de l'EPHE-PSL et une EC de l'IPT. Cette insertion permet également de participer à l'organisation de séminaires en partenariat avec d'autres institutions (par exemple, « Les platonismes dans l'Antiquité tardive » avec le LEM, en collaboration avec l'Université Laval, l'Université de Vienne et l'Université d'Amsterdam[59] ; ou le projet Mark16 soutenu par la *Swiss National Science Foundation*) et à des projets nationaux (par exemple le projet ANR « TransPerse »). Cette inscription dans le paysage scientifique national se mesure aussi au fait que des EC participent à des évaluations organisées par le Hcéres.

L'IPT s'est adossé à deux universités publiques en particulier pour la délivrance de doctorats, et l'accès à certains financements comme ceux de l'ANR ou d'Horizon 2030. Ainsi, le site de Montpellier collabore avec l'université Paul Valéry et le site de Paris avec l'université Paris VIII. Les entretiens confirment les apports des chercheurs de l'IPT. Néanmoins, le comité s'étonne de la différence entre les deux partenariats : celui de Montpellier accueille pleinement les enseignants-chercheurs de l'IPT comme chercheurs associés[60] ; à l'inverse, le partenaire parisien se prévaut d'impossibilités administratives pour admettre de la même manière les chercheurs associés de l'Institut. **Le comité recommande à l'IPT de reprendre les négociations avec l'université Paris VIII[61].**

L'IPT s'inscrit également dans le paysage international de la recherche. En effet, plusieurs EC de l'IPT sont membres de sociétés internationales de recherche[62]. Ils participent ainsi à des rencontres internationales, en particulier dans le cadre de la *Society of Biblical Literature*. Ils organisent ou coorganisent aussi régulièrement des rencontres internationales, notamment la rencontre annuelle de 2022 de l'*European Association of Biblical Studies*. Une convention avec l'Université Laval à Québec a permis la poursuite du groupe de recherches franco-canadien « Christianisme : régulations et subversions ». **Le comité félicite l'IPT pour cette implication continue à l'international.**

La combinaison de ces collaborations institutionnelles ou issues d'initiatives individuelles a permis à l'IPT d'enregistrer des réalisations notables (comme le montre la liste, nourrie, des publications) au cours de la période évaluée[63]. **Le comité recommande cependant à l'IPT d'être attentif aux conséquences de cette multiplication d'initiatives,** qui pourrait conduire à une forme d'épuisement des enseignants-chercheurs.

Référence 10. « L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche. »

2 /Une politique volontariste en faveur de l'obtention de l'HDR

L'IPT a mis en place un certain nombre de leviers pour favoriser la recherche. Au niveau des ressources budgétaires, une allocation consacrée à la recherche (15 % en 2023) est prévue, et la CEDR est chargée de répartir les fonds entre les enseignants-chercheurs, entre les sites et entre les domaines d'enseignement et de recherche[64]. Un autre levier concerne la politique de collaboration avec des organismes de financement de bourses doctorales en théologie, donnant ainsi davantage de possibilités aux jeunes chercheurs et aux EC d'accompagner des travaux innovants. L'IPT développe également une politique de recherche de financement pour la rédaction, la publication et la remise des prix de thèses.

La volonté de l'IPT de développer la recherche se concrétise également par le progrès du nombre des HDR, diplôme national qui devient un critère de recrutement des nouveaux EC. Actuellement, deux EC disposent d'une HDR : l'IPT a mis en place des formules de décharges temporaires et d'aides financières pour permettre à trois EC d'obtenir leurs HDR dans les deux ans à venir. **Le comité salue cette politique de soutien.** En outre, l'encouragement à la recherche se concrétise par la politique d'amélioration des conditions d'exploitation des deux espaces de ressources documentaires des deux sites, par la numérisation des archives (DAN) et par la mise à disposition de salles pour l'organisation d'événements scientifiques. Les conventions avec des

[59] https://platonismes.huma-num.fr.
[60] Les chercheurs de l'IPT figurent sur les plaquettes de présentation des centres auxquels ils se rattachent et émargent aux budgets de fonctionnement (voyages, frais divers) de leurs centres.
[61] En s'appuyant sur ce rapport si nécessaire.
[62] Citons par exemple : *Studiorum Novi Testamenti Societas* (Cambridge) ; *Society of Biblical Literature* (SBL) ; *European Association of Biblical Studies* (EABS) ; groupe de recherche international *Christianisme : régulations et subversions* (CRES) en partenariat avec l'Université Laval (Canada) ; Institut romand de systématique et d'éthique (IRSE – Université de Genève) ; réseau *Cultures of Knowledge. Networking the Republic of Letters*, 1550-1750, Universités d'Oxford et de Prague.
[63] RAE, p. 27-35 et entretiens. Dans le détail, la production des enseignants chercheurs est la suivante : 85 articles scientifiques, 14 monographies, 14 ouvrages dirigés : 14 et 60 chapitres dans ouvrages collectifs, 7 ouvrages de valorisation et 38 chapitres dans ouvrages de valorisation : 38.
[64] RAE p. 36 et annexe 18.

partenaires universitaires permettent aux EC de participer à des projets de recherche diversifiés et de haut niveau[65].

L'Institut reconnaît dans son RAE que les effectifs de l'IPT sont un frein à la mise en place de dispositifs de veille et d'aide au montage de projets de recherche nationaux et internationaux. De plus, la part du temps de travail des enseignants-chercheurs consacré à la recherche est désormais de 40 %, (contre 50 % pour la période précédente, afin de tenir compte de la part croissante consacrée à l'enseignement à distance), ce qui limite encore le temps disponible pour le montage de projets. **Les entretiens ont révélé que l'IPT entend s'appuyer sur les laboratoires auxquels il est lié pour l'aider au montage de projets. Le comité encourage ces efforts au vu de la qualité des recherches produites par l'IPT.**

Référence 11. « Dans sa politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, l'établissement définit des orientations structurantes. »

Référence 12. « L'établissement mène une politique de ressources et de soutien qui bénéficie à ses activités en matière d'innovation et d'inscription de la science dans la société. »

3 /Une inscription bien réelle de la science dans la société, mais encore à évaluer

Les nombreuses activités de diffusion et de vulgarisation confirment une attention particulière donnée aux enjeux relatifs à l'évolution de la société et aux défis rencontrés par la jeunesse[66]. Les résultats de la recherche de l'IPT sont diffusés par l'intermédiaire de réseaux variés de communication aux échelles locale, régionale et nationale. Dans ce cadre, trois canaux sont identifiés par l'établissement :

- Des articles dans la presse régionale et nationale ainsi que des interventions diffusées par différents médias ;
- Les invitations à des séminaires destinés à un large public ;
- Des publications ciblant un lectorat non spécialisé. Les canaux de diffusion des travaux de recherche, dont la Revue *ETR*, participent à la valorisation et la visibilité des travaux de recherche de l'IPT.

Le comité encourage les actions de l'IPT en faveur de la diffusion accrue de ses travaux de recherche, pour augmenter la visibilité de ses activités de recherche.

L'IPT diversifie ses modalités de présence (publications, événements culturels, exposition à la BnF[67]). Depuis 2020, les deux sites de Paris et de Montpellier agissent conjointement afin d'unir leurs efforts. Ainsi, entre 40 et 80 personnes participent aux formations organisées sur le site de Montpellier une fois par mois ; pour la même année, le RAE indique qu'environ 80 personnes assistent à celles qui se tiennent sur le site de Paris (7 samedis dans l'année)[68], mais il n'existe pas d'évaluation qualitative de ces événements. **En conséquence, le comité recommande à l'IPT de réaliser une évaluation identifiant les succès et les limites des actions menées, ce qui permettrait de disposer d'une analyse plus précise de leur impact.**

Les liens établis (par le biais d'une convention) avec les éditions Olivetan, un partenariat avec le musée Fabre, ainsi que les participations du corps enseignant dans les médias (France Culture, France 2…), démontrent également l'engagement effectif de l'IPT dans les discussions portant sur les enjeux de société. L'Institut précise dans le RAE qu'il « répond aux sollicitations de la société civile, mais que celles-ci sont limitées « du fait de la place particulière de la théologie dans la société française »[69].

Au regard des spécificités de l'institut, la référence 12 a été volontairement exclue du rapport d'auto-évaluation, suite à la modulation du référentiel par le Hcéres. Néanmoins, le RAE et les entretiens permettent de suggérer quelques pistes : les possibilités de collaborer avec la BnF, ou encore de participer à des manifestations culturelles, sont autant d'occasions permettant au « transfert des savoirs et savoir-faire » de se déployer en accord avec les caractéristiques propres à l'IPT.

[65] *Cf.* les listes reprises aux annexes 6-11.
[66] RAE, p.39.
[67] « La bibliothèque va prêter à la BnF une édition de la Bible du roi Jacques, *The Holy Bible* […], Londres 1624, pour l'exposition "Torah, Bible, Coran" qui se tiendra au Louvre d'Abu Dhabi, de septembre 2023 à janvier 2024 » *cf.* RAE p. 38, et RAE, pp. 37 et 38.
[68] RAE, p. 37.
[69] RAE, Domaine 2, référence 12 du référentiel du Hcéres.

Conclusion du domaine « politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société »

1) Forces

- Des axes de recherche bien identifiés, en lien avec la formation, communs aux deux sites et s'appuyant sur un personnel engagé.
- Une politique de partenariats variés et solides, donnant aux chercheurs de l'IPT les ouvertures nécessaires.
- L'existence des archives Ricœur comme lieu de recherche et d'ouverture aux chercheurs venant de tous les continents.

2) Faiblesses

- De faibles effectifs et un risque d'épuisement du personnel de l'établissement.
- Une insuffisante ouverture de la recherche aux enjeux sociétaux.
- L'absence d'outils et d'indicateurs qualitatifs pour évaluer les résultats de la recherche.

3) Recommandations

- Nommer un responsable académique de la recherche en lien avec le CEDR, chargé de coordonner et d'évaluer la production scientifique, les partenariats, le budget et les objectifs dans ce domaine.
- Mettre en place un cadre permettant de répondre aux appels à projets.

La politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

Référence 13. « L'établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie. »

1 /Une offre de formation cohérente, délicat compromis entre spécificités historiques de l'IPT et modernisation

L'offre de formation, centrée sur quatre domaines essentiels de la théologie (études bibliques, théologie systématique, théologie pratique, histoire) s'est développée en respectant l'identité de l'IPT. L'articulation entre les cycles est claire[70], les différents parcours sont bien définis, et s'appuient sur des partenaires appropriés (ISEO pour l'option œcuménique, milieu ecclésial pour l'option pastorale, le Fond Ricœur et le CML pour le niveau doctoral). Des cours de méthodologie et de langues vivantes enrichissent les formations proposées. Concernant les enjeux du développement durable, le RAE reconnaît l'absence de formation spécifique, même si ce thème est évoqué dans le cadre de séminaires. **Le comité recommande donc à l'IPT de mettre en place ce module de formation, conformément à la volonté exprimée par l'établissement dans son autoévaluation et lors de la visite.**

L'internationalisation de la formation est possible par l'intermédiaire d'échanges d'enseignants et d'étudiants et de co-tutelle avec des partenaires européens et africains en priorité[71]. Les relations avec l'Afrique francophone se développent afin de permettre la formation des cadres des églises protestantes africaines et des accords sont en cours de préparation[72]. Les mobilités entrantes[73] concernaient respectivement 33 et 34 élèves en 2019 et 2023, soit environ 15 % des étudiants en formation initiale. Le taux de mobilités sortantes a baissé au cours de la période : il était de 1 % en 2023 (soit deux étudiants, contre cinq en 2019), en dessous de l'objectif de l'établissement, fixé à 5 %[74]. Les doyens et les étudiants soulignent que le faible nombre de mobilités sortantes est lié au coût des séjours, aux charges pastorales et aux contraintes familiales. Il ressort également des entretiens qu'un certain nombre de projets avec les partenaires étrangers ont été construits grâce aux relations individuelles nouées par les enseignants. **Le comité recommande à l'IPT de consolider ces échanges d'enseignants et d'étudiants par le moyen d'accords institutionnels.**

La politique de formation à et par la recherche fait l'objet d'une attention particulière[75]. Le RAE précise que les orientations de la recherche nourrissent les enseignements, et peuvent aussi donner lieu à des journées d'étude[76]. Les étudiants sont formés à la recherche documentaire dans les différents cours de chaque discipline. En troisième année, la rédaction d'un premier travail de recherche et sa présentation permettent d'évaluer l'acquisition des méthodes de travail et de recherche enseignées au cours du cycle L. En cycle M, la démarche se poursuit, avec la rédaction d'un mémoire ; le programme inclut également un cours de méthodologie obligatoire. Enfin, les séminaires de recherche et certains colloques sont ouverts aux étudiants du Cycle M[77]. **Le comité constate également que l'évolution des axes de recherches en 2022, et sa mise en cohérence avec l'offre de formation, a permis de renforcer le lien entre la formation et la recherche au sein de l'IPT.**

L'établissement a mis en place des structures d'encadrement, d'accompagnement et de suivi des doctorants[78] (CEDR et comités de suivi). Certains doctorants effectuent leurs recherches tout en étant pasteurs au sein d'une paroisse, ce qui peut en compliquer le suivi. Un guide du directeur de thèse est en cours de rédaction[79] et l'atelier doctoral œcuménique est également en train d'évoluer[80]. Le RAE précise que l'IPT « participe chaque année à la rencontre du réseau doctoral européen des Facultés de théologie de langue française (réseau

[70] RAE p. 40 à 43 et le programme présenté sur le site de l'IPT.
[71] RAE, annexe 3.
[72] Entretiens.
[73] Ces mobilités entrantes durent un semestre.
[74] Avancement indicateurs contrat 2018 - 2023
[75] RAE, p. 42-45.
[76] Le RAE fournit ainsi une longue liste d'exemple de séminaires, de cours ou de journées d'étude (p. 43) pour chacun des axes, que ce soit en Cycle L ou M.
[77] C'est aussi le cas aussi de quelques séminaires et colloques ciblés pour les étudiants du Cycle L.
[78] RAE, p. 43 à 44.
[79] RAE, p. 44.
[80] RAE, p. 45.

THEODOC) ». **Le Comité recommande que l'IPT formalise l'accompagnement et l'intégration des doctorants dans les axes de recherche.**

Les centres de documentation (fonds Ricœur et Centre Paul Allier) participent également à la formation et à la recherche (formations assurées par les bibliothécaires) et constituent un facteur d'attractivité pour des chercheurs extérieurs. Les bibliothèques des deux sites, gérées chacune par une commission paritaire[81], sont partenaires du réseau VALDO[82], et **confèrent à l'IPT un potentiel remarquable**. **Le comité souligne néanmoins que la nécessité de rénovation du bâtiment à Montpellier constitue un point de vigilance pour l'Institut.**

Concernant la politique de professionnalisation, l'IPT dialogue avec l'EPUdF, principal employeur de ses diplômés. Récemment, l'IPT a offert une formation professionnalisante en 3 ans permettant l'accès au pastorat. Le Diplôme d'Établissement « Aumônerie, Médiation et Société » délivré à Montpellier, apporte une connaissance suffisante du protestantisme ainsi que les compétences d'accompagnement spirituel nécessaires à l'aumônerie protestante[83], ce qui permet de varier les débouchés. Malgré ces efforts, la diversification des débouchés reste un défi. **Le comité recommande à l'IPT d'explorer et de développer l'internationalisation des débouchés professionnels, en lien avec le réseau des universités européennes protestantes et latines auquel il participe.**

Référence 14. « L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation. »

2 /Une organisation pédagogique clairement définie, mais pouvant entraîner l'épuisement du personnel

Les programmes sont élaborés en lien avec les compétences à acquérir[84]. Ils sont définis, pour chaque site, par le conseil des enseignants, mais les orientations générales des cours à distance sont harmonisées au sein d'un conseil commun qui se réunit deux fois par an. Le cycle de Licence se décline en trois formes : cours à distance, cours en présentiel et cours mixte. Depuis 2020, l'IPT a mis en place une commission, réunissant les deux facultés, qui gère la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'IPT offre un suivi individualisé des étudiants. Un dispositif permettant une évaluation des enseignements de chaque cours par les étudiants (*cf.* annexe 14) semble difficile à mettre en œuvre en raison des réticences des étudiants (le faible nombre d'étudiants ne permettant pas de garantir l'anonymat) et de difficultés techniques lorsqu'il s'agit de formations à distance. Un questionnaire d'évaluation a été mis en place pour l'ensemble des enseignements à distance, ainsi que pour quelques enseignements en présentiel, mais le taux de réponse reste faible (10 % en 2023)[85]. Les évaluations et adaptations se font plutôt sur la base des échanges des étudiants avec les enseignants, et au sein des conseils de faculté composés de manière paritaire d'enseignants et d'étudiants[86]. **Le comité recommande à l'IPT de systématiser l'évaluation des enseignements en présentiel par les étudiants**, **à l'issue des examens afin d'augmenter le taux de réponse.**

Par ailleurs, considérant, là encore, le nombre restreint de l'effectif des enseignants et enseignants-chercheurs, le comité recommande à l'IPT d'évaluer de manière régulière leur bien-être.

La pandémie a favorisé une prise de conscience des avantages que peuvent apporter les outils technologiques en particulier à l'appui de la formation des étudiants. Les exigences de diversification des pratiques en la matière se sont traduites par la mise en place d'outils variés (visioconférence, enregistrement des cours, classes virtuelles). Les étudiants peuvent bénéficier d'un prêt d'ordinateur portable et d'autres aides. Plusieurs initiatives d'hybridation ont également été mises en place : une semaine de cours en présentiel est prévue pour les étudiants à distance, et l'organisation de cours chez les partenaires permettent l'ouverture des étudiants à d'autres approches. L'organisation de la semaine en présentiel en 2022 a été adaptée en 2023 suivant les

[81] À Montpellier, il s'agit de la Commission bibliothèque et archives et à Paris de la Commission de gestion du centre documentaire (RAE p. 45 à 46) et annexe 20. Chaque centre répond à des besoins différents : celui de Montpellier, par exemple, constitue « l'unique bibliothèque universitaire de théologie et de sciences religieuses sur un territoire d'une étendue considérable (les autres bibliothèques les plus proches sont celles des Instituts catholiques de Lyon ou de Toulouse) ».

[82] Le réseau européen VALDO, associé à la BnF, réunit les bibliothèques de l'IPT (Facultés de Montpellier et de Paris), de la SHPF, la Bibliothèque œcuménique et scientifique d'études bibliques de l'ICP (BOSEB), celles de l'Institut biblique de Nogent, de la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine, du Défap, du Centre Mennonite de Paris et la Médiathèque protestante de la Faculté de théologie de Strasbourg.

[83] https://ipt-edu.fr/diplome-detablissement-aumonerie-mediation-et-societe/

[84] RAE p. 47-48 et le document : « Compétences cycles L et M ».

[85] Document Avancement indicateurs contrat 2018-2023.

[86] Entretien avec la direction des études de chaque faculté.

retours de la première expérience. **Le comité salue cet effort de l'IPT pour diversifier les modes d'enseignement, tout en maintenant la cohérence des programmes.**

L'établissement offre des formations en langues étrangères (anglais, allemand et espagnol) sans certification. L'enseignement en allemand, langue par excellence des théologiens protestants, a progressé et connaît un succès notable, qui permet à l'Institut de proposer trois niveaux en 2023-2024. Des séjours courts à l'étranger permettent de contourner les difficultés de mobilité sortante que rencontrent les étudiants. Des voyages d'études (par exemple à Münster, Neuendettelsau, Rome, Madrid et Rabat) ont ainsi pu être organisés pour pallier leur manque d'expérience internationale[87]. Par ailleurs, la mobilité entrante fait l'objet d'une attention particulière : un accompagnement a été mis en place pour prendre en charge les étudiants en échange universitaire à travers un dispositif d'accueil comprenant des logements, et un suivi individualisé. De 2017 à 2023, une trentaine d'étudiants, dont cinq doctorants, ont été accueillis grâce au programme Erasmus+[88]. De plus, des échanges d'enseignants ont été réalisés avec diverses institutions européennes, telles que la Facoltà Valdese (Rome), la faculté de théologie de l'Université de Bucarest ou encore l'université de Münster, où deux cours en commun ont pu être dispensés depuis 2019[89].

Référence 15. « L'établissement analyse l'attractivité, la performance et la pertinence de son offre de formation, et favorise la réussite des étudiants depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle. »

3 /Des dispositifs nombreux pour lutter contre les risques d'abandon

L'IPT utilise plusieurs canaux d'information-orientation et de communication, tels que son site web (en cours de refonte), sa page Parcousup, ainsi qu'un livret de l'étudiant. Depuis 2017, l'Institut et l'EPUdF organisent également une université d'été pour encourager des jeunes de 18 à 30 ans à entamer une réflexion théologique[90]. L'impact de la présence récente de l'IPT sur Parcoursup (notamment par rapport à l'attractivité d'un public plus jeune) ne peut pas encore être mesuré[91]. Par ailleurs, l'établissement ne mesure pas l'incidence réelle des autres dispositifs (présence dans les réseaux sociaux, publicité par l'intermédiaire des lieux de culte, campagne d'affichage…) sur l'évolution des candidatures et des inscriptions.

Le taux d'abandon en fin de première année était de 50 % en 2019 et de 48 % en 2023 : l'objectif d'une diminution de 20 %[92] n'est donc pas atteint. Cela s'explique en partie par le fait qu'une grande partie des étudiants inscrits sur Parcousrup se désinscrivent rapidement (après un semestre). Les attentes des étudiants sont en effet parfois en inadéquation avec l'offre de formation, axée sur la théologie en tant que démarche scientifique[93]. Pour prévenir ce type de déception, chaque candidat est reçu par un enseignant avant son inscription. En outre, à Montpellier, l'IPT offre un parcours d'immersion en théologie à destination des nouveaux étudiants[94]. Un entretien annuel des étudiants avec la direction des études de chaque campus[95] permet de compléter ce suivi de grande qualité. Le suivi individualisé des étudiants à l'IPT doit beaucoup à l'engagement des enseignants, amplement reconnu et salué par les bénéficiaires. **Le comité tient à saluer les actions mises en place par l'IPT pour identifier les raisons de ces abandons et y remédier.**

En ce qui concerne l'insertion professionnelle ou les poursuites d'études, le principal débouché des diplômés de l'IPT est la voie pastorale, ou des postes d'encadrement au sein de l'Église protestante. L'école est consciente que les débouchés professionnels pour des étudiants qui n'ont pas de projet pastoral sont limités[96]. Le lien avec les anciens étudiants qui sont devenus pasteurs est conservé, mais ce n'est pas le cas avec ceux qui se sont destinés à d'autres débouchés professionnels, tels que les médias protestants ou encore les agences publiques françaises[97], ni avec ceux ayant échoué en premier cycle[98]. Une réflexion sur le devenir des anciens

[87] RAE, p. 19.
[88] RAE, p. 50.
[89] RAE, p. 43.
[90] RAE, p 51.
[91] L'établissement relie les taux d'échec en L1 à l'ouverture de sa page Parcoursup en 2018.
[92] Avancement indicateur contrat 2018-2023.
[93] D'après plusieurs échanges lors de la visite, une partie non négligeable des étudiants qui abandonnent en cycle L avaient une vision de la théologie trop décalée par rapport à l'approche scientifique par laquelle elle est abordée dans le cursus. Le RAE (p.52) apporte également des précisions.
[94] Il est difficile de savoir si cette initiative montpelliéraine est un succès et, en particulier, de comparer les taux d'échec et d'abandon des deux sites. Nous ne disposons pas de taux de réussite différenciés entre Montpellier et Paris.
[95] RAE p. 51.
[96] Le contexte français — hors Alsace-Moselle — est de ce point de vue particulier : il n'offre par exemple pas de débouchés dans le cadre de l'enseignement primaire et/ou secondaire, contrairement à d'autres pays européens (Allemagne, Suède par exemple) où les facultés de théologie peuvent offrir des programmes spécifiques aux personnes qui se destinent à enseigner la religion dans les écoles.
[97] Entretiens lors de la visite.
[98] RAE, p. 59.

élèves est en cours à l'IPT, en collaboration avec l'EPUdF, afin d'identifier des débouchés plus diversifiés[99]. **Au-delà de cette réflexion, le comité recommande à l'IPT de mettre en place des actions pour améliorer le suivi des étudiants lorsqu'ils quittent l'établissement. L'analyse de ces données permettrait à l'IPT d'adapter son offre de formation en fonction des emplois occupés par les anciens élèves.**

Malgré le grand attachement des étudiants à leur institution universitaire, il n'existe pas d'association des *alumni* de l'IPT[100]. **Le comité recommande donc à l'établissement de créer un réseau des anciens élèves pour permettre un meilleur suivi des diplômés.** Ce lien permettrait par ailleurs de disposer de relais de communication supplémentaires, et pourrait constituer une réserve d'intervenants pour des séminaires et des conférences.

Le comité note également que l'IPT a lancé, depuis l'année dernière, de nouvelles formations courtes certifiantes afin de répondre à d'autres besoins professionnels (aumônerie de prison, médiateurs familiaux…). **Le comité recommande à l'IPT de mettre en place l'évaluation de ces nouvelles formations.**

Référence 16. « L'établissement suit l'évolution de son offre de formation et s'assure de sa soutenabilité, en s'appuyant sur une politique de ressources humaines cohérente avec sa politique de formation et en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue. »

4 /Une adéquation difficile entre l'offre de formation et les ressources

L'IPT a mis en place un dispositif de recrutement (dossier soumis à l'expertise extérieure, définition des critères de choix du candidat, audition devant trois commissions). En matière d'accompagnement des enseignants, l'IPT offre, à la place de sessions de formation, des temps d'échanges entre enseignants sur les défis de la pédagogie liés à l'enseignement en contexte multiculturel et à l'ère du numérique. Des journées d'échanges sur ces thèmes sont organisées chaque année. **Tout en saluant l'effort de l'IPT, le comité regrette que la formule prive l'établissement d'enrichissement potentiel venant de l'extérieur.**

La soutenabilité de l'offre de formation n'est que partiellement assurée en raison de la fragilité des ressources financières (coût faible des inscriptions, soutien extérieur non garanti). L'établissement précise dans son RAE que l'organe chargé de veiller à cette soutenabilité est le conseil de faculté. Cependant, les indicateurs et les outils de mesure du coût des formations sont soit inexistants, soit non explicités[101]. Le comité n'a pas pu confirmer l'existence de ces indicateurs lors des différents entretiens menés. **Il recommande à l'IPT de définir et de suivre ces indicateurs du coût de chaque formation.**

Les collèges des enseignants des deux sites constituent le cadre essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre de formation. Le cadre et le processus d'évaluation interne sont bien définis. L'évaluation des enseignants-chercheurs est confiée à la commission académique, qui s'appuie sur l'étude d'un dossier (contenant l'ensemble des activités où l'enseignant est impliqué) et sur l'observation d'un cours. Le représentant des étudiants y participe. Le comité, ayant noté que les enseignants ne reçoivent pas de copie de leur propre évaluation, **recommande que chacun d'entre eux soit informé des résultats de son évaluation**.

Référence 17. « L'établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l'engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant. »

5 /La population étudiante bénéficie d'un excellent accueil, mais la visibilité des différentes aides est à améliorer

Les étudiants (y compris en mobilité entrante) sont unanimes à féliciter l'IPT pour la qualité de son accueil, de l'ambiance et des relations entre les enseignants et les étudiants. La proximité des enseignants, et les très faibles effectifs, favorisent un vif sentiment d'appartenance. Le livret de l'étudiant commun aux deux facultés est exhaustif en ce qui concerne la formation et l'encadrement administratif, mais manque de clarté sur les aides mises à la disposition des étudiants. Ces derniers peuvent en effet bénéficier de bourses non cumulables, et également solliciter la commission des aides, qui se réunit trois fois par an. Certaines bourses sont toutefois spécifiques au niveau d'étude et le cycle de master est moins couvert, ce qui préoccupe une partie des

[99] RAE, p. 52.
[100] Entretiens.
[101] RAE, p. 54.

étudiants rencontrés. Le taux de boursiers est proche de 60 % ; néanmoins, les étudiants âgés de plus de 26 ans ne peuvent recevoir la bourse du Crous, et ceux de l'EAD ne sont éligibles à aucune bourse.

Les associations des amis des facultés de Paris et de Montpellier (l'Association des Amis de l'Institut Protestant de Théologie AMIPAT et l'Association des Amis de la faculté libre de théologie protestante de Montpellier AMILFAC) soutiennent les étudiants, notamment par l'organisation de distributions alimentaires hebdomadaires très convoitées. Les facultés de Montpellier et Paris disposent respectivement de 37 et 13 lits, ce qui est insuffisant au regard des besoins des étudiants. La présence d'une aumônerie sur chaque campus permet de fournir une écoute supplémentaire, et, dans la mesure du possible, des réponses aux questions spirituelles que peuvent se poser les étudiants. **Le comité recommande à l'IPT de se saisir de la mise à jour du livret de l'étudiant pour regrouper l'ensemble des informations nécessaires, notamment sur les aides financières, ainsi que sur les conditions d'octroi et sur les montants des bourses.**

La vie étudiante à l'IPT ne suit pas un schéma directeur explicite ; elle repose sur les initiatives des associations des étudiants de chaque campus. Le comité regrette que les initiatives étudiantes communes aux deux campus, et réunissant également des étudiants de l'EAD, restent rares. Les deux associations reçoivent chaque année une subvention de 1000 € chacune, et disposent de locaux, que les étudiants parisiens qualifient d'exigus. **Le comité recommande la création d'une procédure permettant aux étudiants, justifiant d'un investissement important dans la vie de l'établissement, d'obtenir une bonification sous forme de plusieurs crédits ECTS ou d'une fraction de points supplémentaires.** Le financement des initiatives ou des besoins étudiants passe par une boîte à idées ; les projets sont ensuite présentés par les deux associations étudiantes en Commission de la Vie étudiante (CVE). Ce processus surprenant fonctionne bien dans le contexte particulier de l'IPT. Depuis 2018, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) a permis l'achat de 10 ordinateurs prêtés aux étudiants, d'un défibrillateur, et le financement de soirées et d'activités sportives et culturelles.

De manière plus générale, les étudiants sont pleinement intégrés à la gouvernance de l'IPT. Ils disposent de trois sièges, en parité avec les enseignants, au conseil de l'Institut et aux conseils de facultés. Les étudiants participent également aux commissions des bibliothèques, à la commission des aides, ainsi qu'aux procédures de nomination et d'évaluation des enseignants titulaires de l'établissement. **Le comité salue cette particularité remarquable de l'IPT.**

Les étudiants soulignent le cadre agréable et la qualité des infrastructures. Le campus de Paris dispose depuis juin 2023 d'un ascenseur, le rendant accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et celui de Montpellier fait l'objet depuis 2021 d'un programme de rénovation. La convention entre l'IPT et l'UPVM permet aux étudiants montpelliérains de bénéficier des infrastructures de vie étudiante de cette université, telles que le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Ce service universitaire de médecine permet de consulter des médecins généralistes et des psychologues.

L'établissement est conscient des enjeux liés à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et s'en saisit. Les étudiantes ont mis en place un groupe de parole composé exclusivement de femmes. Un temps de formation des étudiants et du personnel à l'auto-défense existe également. **D'une part, le comité recommande de nommer un référent VSS et d'organiser une enquête pour recenser les cas de violence dans ce domaine. D'autre part, le comité recommande à l'IPT d'élaborer une convention permettant aux étudiants parisiens de bénéficier du Service de Santé Étudiante, et des infrastructures sportives.**

Conclusion du domaine « politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus »

1) Forces

- Une représentation paritaire des étudiants dans les instances.
- Un encadrement et un suivi personnalisé, qui expliquent un taux de satisfaction très élevé des étudiants, y compris en mobilité entrante.
- Une offre de formation qui s'adapte aux évolutions des publics (EAD, certificats).
- Des centres de documentation attractifs.

2) Faiblesses

- Une baisse du nombre d'étudiants, qui ne donne pas lieu à une réflexion sur la politique pédagogique (analyse de la diminution du nombre d'inscrits, formalisation de l'évaluation des enseignements, politique de communication…).
- Une soutenabilité fragile de l'offre de formation.
- Un manque de liens avec les anciens étudiants.
- Une mobilité sortante insuffisante malgré les efforts déployés.

3) Recommandations

- Présenter plus clairement les différentes aides offertes aux étudiants pour qu'ils puissent en bénéficier davantage.
- Mettre en place une stratégie et un plan d'action pour développer l'internationalisation des débouchés professionnels à l'échelle européenne.
- Doter l'administration d'outils et d'indicateurs de suivi des politiques décidées par le conseil de l'Institut.
- Mettre en place un enseignement sur le thème « protestantisme et environnement ».

Table des matières

Avis du comité **3**

Forces principales 3

Faiblesses appelant une vigilance particulière 3

Recommandations principales 3

Présentation de l'établissement **5**

1 / Caractérisation de l'établissement et de son territoire 5

2 / Recommandations de la précédente évaluation 7

3 / Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement 8

Le pilotage stratégique et opérationnel **9**

1 / Un institut au service de l'EPUdF 9

2 / Une stratégie réelle à mieux formaliser et surtout à mieux évaluer 10

3 / Une institution qui s'appuie sur de nombreux partenaires, diversifiés et complémentaires 10

4 / Un établissement à la gouvernance bicéphale, piloté par une équipe restreinte auprès de laquelle la tutelle ecclésiale est très présente 11

5 / Une politique globale de la qualité qui reste à construire 13

6 / Un modèle économique dépendant de la tutelle ecclésiale, sans perspectives pluriannuelles définies 13

7 / Un établissement à taille humaine, qui favorise le bien-être de sa communauté 14

8 / Un patrimoine immobilier hétérogène 14

Conclusion du domaine « pilotage stratégique et opérationnel » 16

La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société **17**

1 / Une ambition et des priorités en matière de recherche identifiées, mais des initiatives foisonnantes 17

2 / Une politique volontariste en faveur de l'obtention de l'HDR 18

3 / Une inscription bien réelle de la science dans la société, mais encore à évaluer 19

Conclusion du domaine « politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société » 20

La politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus **21**

1 / Une offre de formation cohérente, délicat compromis entre spécificités historiques de l'IPT et modernisation 21

2 / Une organisation pédagogique clairement définie, mais pouvant entraîner l'épuisement du personnel 22

3 / Des dispositifs nombreux pour lutter contre les risques d'abandon 23

4 / Une adéquation difficile entre l'offre de formation et les ressources 24

5 / La population étudiante bénéficie d'un excellent accueil, mais la visibilité des différentes aides est à améliorer 24

Conclusion du domaine « politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus » 26

Table des matières **27**

Liste des sigles **28**

Observations de la présidente de l'IPT **30**

Organisation de l'évaluation **31**

Liste des sigles

A

AMILFAC	Association des Amis de la faculté libre de théologie protestante de Montpellier
AMIPAT	Association des Amis de l'Institut Protestant de Théologie

B

BnF	Bibliothèque nationale de France
BOSEB	Bibliothèque œcuménique et scientifique d'études bibliques

C

CA	Conseil d'administration
CEDR	Commission des Études Doctorales et de la Recherche
Cevaa	Communauté Évangélique d'Action Apostolique
CML	Centre Maurice-Leenhardt
CRAL	Centre de Recherches sur les Arts et le Langage
CRISES	Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales
CS	Conseil scientifique
CVE	Commission Vie Étudiante
CVEC	Contribution Vie Étudiante et de Campus

D

DAE	Dossier d'autoévaluation
Defap	Département français Apostolique Protestant

E

EAD	Enseignement à distance
EC	Enseignant-chercheur
ED	École doctorale
EELF	Église évangélique luthérienne de France
Eespig	Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ENRP	Engagements, religion et politique
EPHE	École pratique des hautes études
EPUdF	Église Protestante Unie de France
ERF	Église Réformée de France
ETR	*Études théologiques et religieuses*

F

FESIC	Fédération des établissements d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif

G

GRHP	Groupe de Recherche en Histoire des Protestantismes

H

Hcéres	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches

I

ICP	Institut Catholique de Paris
INT	Interculturalités

IPT	Institut Protestant de Théologie
ISEO	Institut Supérieur d'Études Œcuméniques

L

LAM	Langues et mondes anciens
LEM	Laboratoire d'études sur les monothéismes
LMD	Licence Master Doctorat

M

MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

P

PMR	Personnes à mobilité réduite
PROCLAC	Proche-Orient–Caucase : langues, archéologie, cultures

R

RAE	Rapport d'autoévaluation

S

SHMR	Séminaire d'Histoire Moderne des Religions
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

T

THEODOC	Réseau doctoral européen des Facultés de théologie de langue française
THS	Théologie et société

U

UMR	Unité mixte de recherche
Unistra	Université de Stransbourg
UPVM	Université Paul-Valéry Montpellier
UR	Unité de recherche

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VSS	Violences sexistes et sexuelles

Observations de la présidente de l'IPT

INSTITUT PROTESTANT de THÉOLOGIE Faculté de Paris

Paris, le 20 octobre 2024

À Yves Poullet, président du comité d'experts

Objet : réponse à la version définitive du rapport d'évaluation de l'Institut Protestant de Théologie

Monsieur,

Nous vous remercions beaucoup pour la version définitive du rapport d'évaluation de l'IPT et pour avoir tenu compte des remarques que nous avions faites sur la version précédente.

Nous vous remercions également à nouveau pour les différentes recommandations qui y sont émises, qui ne manqueront pas de nourrir nos réflexions en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Institut et l'offre de formation et de recherche.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations,

Marion Peter-Baylon,

Christophe Singer,

Anna Van den Kerchove

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de l'Institut Protestant de Théologie a eu lieu du 21 au 22 novembre 2023. Le comité était présidé par Monsieur **Yves Poullet**, professeur de droit, ancien Recteur de l'Université de Namur en Belgique.

Ont participé à cette évaluation :

- Madame **Maryse Darnaudguilhem-Dupont**, ancienne Secrétaire générale adjointe du Rectorat de Versailles ;
- Monsieur **Maxime Lebreton**, doctorant sous convention Cifre en physique, École Normale Supérieure de Paris, ancien étudiant élu au conseil d'administration de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) ;
- Madame **Jeanine Mukaminega**, professeure titulaire en science biblique (Ancien Testament) à la Faculté Universitaire de Théologie Protestante — FUTP (Bruxelles) et membre du conseil d'administration de cette faculté.

Monsieur **Stéphane Mottet**, conseiller scientifique coordonnateur, Madame **Viviane Renault** et Madame **Megan Wadriako**, chargées de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres